

Liste des pièces à fournir en matière familiale

Pour un divorce :

1. copie intégrale de l'acte de mariage (moins de 3 mois)
2. copie intégrale des actes de naissance de Madame et de Monsieur et de chacun des enfants du couple (moins de 3 mois)
3. copie de la carte d'identité ou du titre de séjour de Madame et de Monsieur
4. copie du contrat de mariage s'il y a lieu
5. copie carte vitale des deux époux
6. copie des actes de propriété si existence de biens immobiliers communs
7. justificatif de domicile de Madame et de Monsieur, dernière quittance de loyer
8. dernière quittance EDF
9. dernier avis d'impôts sur le revenu (année précédente)
10. dernière déclaration des revenus
11. justificatifs fiscaux : taxe habitation & redevance TV et impôts fonciers
12. trois derniers bulletins de salaires des époux et celui du mois de décembre de l'année précédente
13. justificatifs du versement des allocations familiales (attestation CAF)
14. justificatifs des crédits en cours s'il y a lieu

Pour une procédure hors ou après divorce :

1. copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur (Madame ou Monsieur) (moins de 3 mois)
2. copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants communs (moins de 3 mois)
3. copie de la carte d'identité ou du titre de séjour du demandeur
4. justificatif de domicile du demandeur, dernière quittance de loyer
5. dernier avis d'impôts sur le revenu (année précédente)
6. dernière déclaration des revenus
7. justificatifs fiscaux : taxe habitation & redevance TV et impôts fonciers
8. trois derniers bulletins de salaires et celui du mois de décembre de l'année précédente
9. justificatifs du versement des allocations familiales (attestation CAF)
10. justificatifs des crédits en cours s'il y a lieu
11. les jugements précédents s'il y a lieu